

14/12/2011



Nations Unies

Assemblée générale

AG/11195

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-sixième session

85^e séance plénière - matin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: DES DÉLÉGATIONS RÉCLAMENT DES STRATÉGIES INNOVANTES DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET D'INVESTISSEMENTS DANS LES CAPACITÉS NATIONALES

Au cours du débat que l'Assemblée générale a tenu, ce matin, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire, les délégations ont multiplié les propositions pour améliorer l'assistance fournie par l'ONU, en misant sur des stratégies innovantes de gestion des risques de catastrophes et d'investissements à long terme dans les capacités nationales, comme l'a résumé le représentant de l'Australie.

Le fait que ce débat coïncide avec le vingtième anniversaire de la résolution 46/182, qui a permis d'établir les bases de l'architecture humanitaire de l'ONU, a été l'occasion, dans un premier temps, de rappeler la nécessité de préserver les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance de l'action humanitaire, ainsi que le rôle premier des États touchés dans la fourniture de l'aide et la protection des civils.

Les délégations ont ensuite commenté la complexité grandissante des opérations humanitaires qui, a observé le représentant de la Suède, continue de faire pression sur le système humanitaire international. Il faut passer de la réaction aux risques de catastrophes à leur anticipation, a lancé son homologue de la Suisse qui a démontré, étude interne à l'appui, que les investissements dans la réduction des risques étaient 4 à 7 fois inférieurs aux coûts d'une réponse *a posteriori*.

L'anticipation n'étant pas encore le fort de la communauté internationale, plusieurs délégations ont plaidé pour les interventions humanitaires comportant le plus rapidement possible une dimension « développement », notamment celle de la Norvège qui a engagé les partenaires œuvrant dans ces deux domaines à apprendre à mieux travailler ensemble et à ne plus se considérer comme des opérateurs distinctes.

Le représentant de la Chine a ainsi appelé à faire du renforcement des capacités des pays touchés le point focal des efforts d'aide humanitaire et de développement à long terme.

La représentante de la Thaïlande n'a pas dit autre chose. Le pays a été capable de surmonter les conséquences des pires inondations qu'il ait connues depuis des décennies, parce qu'il a pu s'appuyer sur des collectivités locales qui bénéficient depuis longtemps d'une politique de renforcement des capacités et d'assistance technique.

L'importance qu'il y a à avoir des collectivités locales résilientes a été également soulignée par le représentant de l'Australie qui a réclamé une nouvelle approche, basée sur des stratégies innovantes de gestion des risques de catastrophes et d'investissements à long terme des capacités nationales.

À cet égard, le représentant du Pakistan a voulu que l'on cesse d'opposer les situations d'urgence complexes aux catastrophes naturelles. « L'aide humanitaire doit être débarrassée des subtilités et opportunités politiques », a-t-il tranché. Renchérissant, son homologue du Canada a plaidé pour le renforcement du système de coordination par groupe sectoriel (cluster) afin d'éviter les redondances.

« Une meilleure collaboration entre le système de l'ONU et les autres acteurs humanitaires, y compris les gouvernements hôtes, le secteur privé, les diasporas, les milieux scientifiques et les groupes religieux, s'avère fondamentale pour améliorer l'efficacité organisationnelle et la capacité de la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires », a-t-il insisté.

Aucun pays pris individuellement a en effet reconnu le représentant des États-Unis, n'est en mesure de faire face à lui seul aux effets dévastateurs des catastrophes naturelles. Son homologue de l'Union européenne a mis l'accent sur le financement qui doit être suffisant et prévisible.

Avant d'entamer ce débat, l'Assemblée générale a été saisie de quatre projets de résolution relatifs au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire. Elle se prononcera demain, jeudi 15 décembre, à partir de 10 heures.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

Rapport du Secrétaire général ([A/66/345](#))

Dans ce rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'évolution de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans la résolution 65/132 et dont l'application relève de sa responsabilité.

Le présent rapport décrit également les mesures que le Département de la sécurité et de la sûreté et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies a adoptées pour continuer de promouvoir la vision stratégique d'un système professionnel et moderne de gestion de la sécurité qui garantisse la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que la sûreté des locaux et des biens de l'Organisation de façon à ce que cette dernière puisse mener ses activités à bien.

Il est à noter que l'attentat-suicide commis contre la « Maison des Nations Unies » au Nigéria le 26 août 2011 et qui a fait 23 morts et plus de 100 blessés, n'entre pas dans la période couverte par le présent rapport.

Dans ses observations, le Secrétaire général insiste notamment sur l'importance de la collaboration entre l'ONU et les pays hôtes concernant les plans d'urgence, l'échange d'informations et l'évaluation des risques. Il demande aux États Membres aussi bien pays hôtes que donateurs à apporter leur soutien à l'importante initiative qu'est « Sauver des vies ensemble ». Il leur demande aussi de prendre des mesures concrètes afin d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Il souligne que la gestion des risques requerra des investissements avec les besoins les programmes mis en œuvre sur le terrain. Il demande aussi aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ou d'y adhérer.

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ([A/66/81-E/2011/117](#))

Ce rapport contient une description des principales tendances et difficultés observées au cours de l'année écoulée dans le cadre de l'aide humanitaire et une analyse de deux questions thématiques d'actualité: renforcer la résilience, la planification préalable et les capacités d'intervention humanitaire; et financer des activités humanitaires. On y trouvera aussi un aperçu général des principales procédures actuellement mises en œuvre pour améliorer la coordination de l'action humanitaire.

Dans ses recommandations, le Secrétaire général souligne que les États Membres, les

acteurs non étatiques et les organismes d'aide doivent promouvoir un plus grand respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance; et l'accès aux populations vulnérables en toute sécurité, en temps opportun et sans entrave, est la condition préalable d'une intervention humanitaire efficace.

Le système des Nations Unies et les partenaires de l'action humanitaire, poursuit-il, doivent renforcer les mesures d'acceptation qui rendent possibles la présence et les opérations des intervenants humanitaires dans des situations présentant des risques élevés, notamment en tendant la main aux collectivités locales et en continuant de s'inspirer de l'analyse de la situation en cours. Il importe aussi que le système des Nations Unies renforce la capacité d'encadrement humanitaire en cas de catastrophe, notamment du réseau des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs humanitaires ainsi que des mécanismes de coordination humanitaire.

Le Secrétaire général prie aussi les États Membres de préserver la multiplicité des filières de financement et d'y contribuer de manière régulière et prévisible, et les invite à préserver le caractère civil de l'aide humanitaire d'urgence et veiller à ce que des ressources militaires étrangères utilisées soient adéquates, arrivent à point nommé, soient exceptionnelles en termes de capacités et de disponibilités et ne soient sollicitées qu'à la demande ou avec le consentement de l'État touché.

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre ([A/66/332](#))

Ce rapport fait le bilan et l'analyse des difficultés rencontrées actuellement par l'ONU et ses partenaires en Haïti pour apporter les secours humanitaires et aider au redressement, au relèvement et à la reconstruction du pays.

Il indique notamment que les ressources pour la reconstruction demeurent très insuffisantes et que seulement 37,8% des fonds annoncés à la Conférence des donateurs de New York de 2010 ont été déboursés à ce jour.

Par ailleurs, l'impasse politique actuelle entre le Président et le Parlement affecte également le rythme du relèvement. Les progrès dans des secteurs clefs tels que l'éducation, la protection sociale et l'emploi dépendent notamment des nominations aux postes ministériels clefs.

Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement ([A/66/339](#))

Ce rapport fournit une vue d'ensemble des catastrophes liées à des risques naturels et fait ressortir les tendances nouvelles. Il indique certains des principaux problèmes à résoudre et se penche sur les progrès accomplis dans divers domaines.

Parmi les recommandations formulées, les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires humanitaires sont encouragés à reconnaître l'importance critique de la préparation en prévision des catastrophes et à accroître leur soutien aux efforts déployés par le système et les partenaires humanitaires afin d'appuyer le renforcement des capacités des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Les États Membres sont aussi encouragés à améliorer leur préparation sur le plan juridique et à signer l'accord type de facilitation des formalités douanières. Ils devraient encourager la formation de partenariats de travail solides entre les gouvernements nationaux et les administrations locales, les communautés, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les autres acteurs humanitaires. Ils sont eux-mêmes encouragés à assurer un financement rapide, souple et prévisible pour la préparation aux catastrophes et le relèvement rapide, notamment par le Fonds central pour les interventions d'urgence.

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds central pour les interventions d'urgence ([A/66/357](#))

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 par le

Fonds central pour les interventions d'urgence, qui continue de démontrer son efficacité en tant qu'instrument pour les interventions collectives d'urgence.

Pendant la période considérée, le Coordonnateur des secours d'urgence a alloué 342 millions de dollars du Fonds pour mener à bien des activités d'importance vitale dans 43 pays et territoires.

L'évaluation quinquennale du Fonds a été achevée pendant cette période et a révélé un bilan largement positif, tout en recensant les points à améliorer. Le secrétariat du Fonds a mis au point un plan d'action, qui présente les étapes à suivre pour aller de l'avant.

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général ([A/66/80-E/2011/111](#))

Ce rapport indique que pendant la période considérée, l'Autorité palestinienne a poursuivi la mise en œuvre de son programme biennal de renforcement des institutions d'un futur État palestinien. L'ONU a accru son appui à ces efforts et répondu aux besoins humanitaires. Dans les domaines clefs de l'action de l'Organisation, les fonctions de l'Autorité palestinienne sont suffisantes pour assurer un gouvernement fonctionnel. Cependant, ces résultats demeurent limités du fait de l'occupation continue d'Israël et de la fracture politique avec Gaza. La situation socioéconomique et politique générale dans le Territoire palestinien occupé est restée difficile, malgré la croissance économique enregistrée dans le Territoire grâce aux efforts palestiniens et israéliens.

Malgré une brève reprise en septembre 2010, les pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens sont restés suspendus pendant la plupart de la période considérée. Les appels en faveur de la tenue d'élections législatives et présidentielle, lesquelles avaient été reportées en 2010, sont également restés incertains en raison du fossé politique qui sépare toujours la Cisjordanie et la bande de Gaza, même si des élections municipales sont prévues pour juillet 2011.

Le chômage et l'insécurité alimentaire demeurent élevés, notamment à Gaza, en dépit de la croissance économique résultant en partie de l'allègement du blocus et de l'approbation de plusieurs projets de reconstruction mis en œuvre par l'ONU. Des dispositions essentielles de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas respectées.

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles ([A/66/331](#))

Le présent rapport fait le point de la situation et analyse les difficultés que l'ONU et ses partenaires rencontrent en ce qui concerne les secours et l'aide à la réadaptation qu'ils apportent aux survivants du génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994.

Dans ses recommandations, le Secrétaire général constate que depuis 1994, le Rwanda a accompli des progrès remarquables dans le domaine de la paix et de la stabilité, qui se sont traduits par de meilleurs résultats économiques; cependant, le pays devra encore surmonter des difficultés pour préserver ces acquis et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015. Le Gouvernement rwandais a fait de la réalisation des objectifs du Millénaire une priorité de son plan directeur, tel qu'il est défini dans la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2012.

Continuant à faire preuve de leadership et de tenir les rênes des processus de développement, il a mis en place plusieurs mécanismes propres à renforcer l'efficacité de l'aide et la coordination des partenaires de développement, et a créé un environnement favorable à la coopération pour le développement. Dans ces conditions, il y a là pour le système des Nations Unies et, bien sûr, pour les partenaires de développement en général une excellente occasion de soutenir les efforts que fait le Gouvernement.

Le Rwanda ayant été choisi en 2007 comme l'un des huit pays pilotes pour l'initiative « Unis dans l'action », le deuxième Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devant être mis en œuvre dans le cadre de cette initiative a été élaboré. Cela a permis au système des Nations Unies d'apporter au pays un appui accru, plus cohérent et plus efficace. Le cycle actuel se terminant à la fin 2012, l'équipe de pays des Nations Unies a commencé à planifier l'élaboration du prochain Plan-cadre, elle-même étroitement liée à l'examen de la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, l'initiative « Unis dans l'action » a pour objet de garantir un parfait alignement du prochain Plan d'aide au développement des Nations Unies (2013-2017) sur les processus de planification nationale et les priorités exposées dans la deuxième stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté.

Pour favoriser l'autosuffisance et atténuer la pauvreté des victimes du génocide, il demeure essentiel d'aider des groupes à créer des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises durables ou à entreprendre d'autres activités génératrices de revenus en renforçant les capacités, en fournissant le microcrédit et en facilitant l'accès aux marchés. Il est aussi indispensable de continuer à appuyer des initiatives spéciales visant à répondre aux besoins de ceux qui souffrent de handicaps mentaux ou physiques résultant de blessures physiques, et d'aider les survivants du génocide qui sont à présent des personnes âgées.

Déclarations

Après avoir présenté le projet de résolution relatif au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, M. MARTEN GRUNDITZ (Suède), intervenant également au nom de l'Inde, a constaté que l'ampleur et la portée des catastrophes naturelles et le nombre d'urgences complexes continuaient d'exercer des pressions sur le système humanitaire international. Il a insisté sur les principes de neutralité, d'indépendance, d'humanité et d'impartialité mis en avant dans la résolution 46/182.

Il importe également, a-t-il souligné, de respecter « en premier lieu » la souveraineté et l'intégrité territoriale des États touchés. Il a également encouragé l'ONU à renforcer sa redevabilité et à veiller à une réponse inclusive à l'égard des populations touchées. Le représentant a ensuite avoué être extrêmement préoccupé par la « situation alarmante » qui prévaut dans la corne de l'Afrique. Ayant à l'esprit l'impact de la situation politique, il a salué les efforts déployés par l'ONU pour y remédier.

En termes d'intervention humanitaire, le représentant a insisté sur la nécessité d'adopter une approche coordonnée, les méthodes novatrices, la prévisibilité du financement et l'importance de réduire le laps de temps entre action humanitaire et aide au développement.

Mme GRY LARSEN (Norvège) a constaté que malgré les accomplissements réalisés en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, entre autres, les besoins humanitaires ne faisaient que croître et la réponse se complexifier. Elle a réclaté une aide humanitaire de meilleure qualité ainsi qu'un leadership plus ferme et une coordination améliorée. Il importe de mieux intégrer l'aide humanitaire aux efforts de développement, a-t-elle insisté à son tour, en soulignant la nécessité de forger de nouveaux partenariats.

Mme Larsen a ensuite fait savoir qu'au début de l'année, la Norvège et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) avaient invité plusieurs États Membres à effectuer une mission humanitaire en Haïti et à Panama dans le but de tirer des enseignements et d'améliorer la qualité de la coopération, de la coordination et de la réponse humanitaire. La représentante a insisté sur la nécessité, pour la communauté internationale, de renforcer les capacités des gouvernements nationaux et locaux.

En outre, les partenaires humanitaires et au développement doivent apprendre à mieux travailler ensemble et abandonner l'idée qu'ils sont des opérateurs distincts. Mme Larsen a également invité les États Membres à mieux promouvoir l'aspect régional de l'aide humanitaire et de la coordination en promouvant notamment la coopération Sud-Sud. C'est aux États et aux gouvernements concernés d'assurer la protection des populations qui se trouvent dans le besoin, d'où la nécessité d'investir dans la préparation et la résistance aux situations d'urgence, a-t-elle souligné.

Ayant à l'esprit le vingtième anniversaire de l'adoption, le 16 décembre 1991, de la résolution 46/182 sur l'aide humanitaire, M. MARCELO CARLOS CESA (Argentine), intervenant au

nom du Groupe des 77 et de la Chine, a souligné l'importance de la neutralité, de l'humanité, de l'impartialité et de l'indépendance. Il a également souligné le rôle primordial que joue l'État concerné pour initier, organiser, coordonner et mettre en œuvre l'aide humanitaire sur son territoire. Il a engagé la communauté internationale à continuer d'aider, par le transfert de technologies et d'expertise, les pays en développement à développer leurs capacités nationales et locales de préparation, de réaction et de redressement face aux situations d'urgence.

M. Cesa a ensuite insisté sur la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable pendant le recrutement du personnel humanitaire de l'ONU. Il faut également promouvoir un financement effectif, prévisible, flexible et adéquat, a-t-il ajouté. Le représentant a ensuite fait savoir qu'il allait présenter, comme dans le passé, un projet de résolution sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire dans le contexte des catastrophes naturelles.

M. IOANNIS VRILAS, Union européenne, a rappelé que la coordination et l'assistance humanitaire étaient les activités principales des Nations Unies. Cependant, a-t-il déploré, dans un nombre croissant de pays, l'accès aux victimes est de plus en plus difficile et la situation sécuritaire des bénéficiaires et des agents humanitaires s'aggrave. Il a estimé que seuls le renforcement de la résilience, la planification préalable, les capacités d'intervention humanitaire et le financement des activités humanitaires pouvaient atténuer les effets des catastrophes naturelles à court et à moyen termes.

Le déplacement, la protection et l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées restent parmi les plus grands défis de la réponse humanitaire, a poursuivi le représentant. À cet égard, l'Union européenne exhorte tous les États et toutes les parties aux conflits à assurer l'accès sûr et sans entrave du personnel et du matériel humanitaire aux populations touchées, et ce, conformément au droit international humanitaire. Il a cependant jugé alarmant que le personnel humanitaire soit la cible d'attaque et a appelé les États et les acteurs concernés à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et assurer ce personnel.

Il a estimé important de s'assurer que le système humanitaire est équipé pour faire face à l'ampleur des besoins humanitaires dans le monde. Il a rappelé que l'Union européenne est le plus grand donateur, et a mis l'accent sur la nécessité de disposer d'une gamme de mécanismes de financement efficaces, comme les Fonds communs, les Fonds bilatéraux et le Fonds central pour les interventions d'urgence.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a indiqué qu'au cours des dernières décennies son pays avait reçu une aide significative, permettant à la population palestinienne de faire face aux difficultés de la vie et aux souffrances endurées par l'occupation israélienne. Il a mis l'accent sur le rapport soumis par les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fond monétaire international (FMI) et a présenté au cours de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'aide internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue le 18 septembre à New York. Ce rapport met l'accent sur les performances des institutions nationales palestiniennes et note qu'au cours de la période allant d'août 2009 à août 2011, la Palestine avait fait des progrès significatifs dans la construction et le développement de secteurs vitaux, tels que la gouvernance et le développement économique et social.

La communauté internationale a reconnu que le principal obstacle à la stabilité et au développement de la Palestine était la poursuite de l'occupation militaire israélienne. Les indicateurs montrent que le taux de croissance du PIB a baissé, alors que le taux de chômage a augmenté, a-t-il indiqué, rappelant que le Gouvernement israélien continuait de retenir les revenus des taxes douanières du peuple palestinien. La puissance occupante demeure déterminée à nous priver de notre droit à l'indépendance.

Elle continue de violer les résolutions internationales, de confisquer nos terres, de poursuivre ses colonies de peuplement illégales, de contrôler nos ressources naturelles et d'imposer des restrictions à la circulation du peuple et des marchandises palestiniennes. Toutefois, le représentant a assuré la communauté internationale que son pays restait engagé à tout mettre en œuvre pour établir des institutions nationales viables et de poursuivre ses efforts pour permettre au peuple palestinien de vivre dans la paix et la dignité.

M. GARY FRANCIS QUINLAN (Australie) a estimé que des progrès importants dans la coordination et la fourniture de l'assistance humanitaire avaient été faits ces deux dernières décennies,

notamment grâce à l'approche cluster et aux nouveaux mécanismes de financement. Toutefois, il a rappelé la nécessité de préserver les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance de l'action humanitaire, ainsi que le rôle premier des États touchés dans la fourniture de l'aide et la protection des civils.

Il a plaidé pour une nouvelle approche, basée sur des stratégies innovantes de gestion des risques et d'investissements à long terme, permettant de tisser des relations avec les communautés locales. Alors que les besoins humanitaires augmentent, il faut adopter une approche durable et intégré qui permette de renforcer la résilience des communautés, a-t-il insisté.

Cette nécessité n'est nulle part plus criante que dans la corne de l'Afrique, a expliqué le représentant, soulignant que la crise qui touche des millions de personnes était le résultat de la fragilité des communautés, due aux faibles infrastructures, aux changements climatiques et aux conflits persistants. Des mesures insuffisantes ont été prises pour réduire les risques au niveau local, a-t-il dit, appelant à accorder un rôle plus important aux gouvernements et aux communautés, au niveau local, dans la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques.

L'Australie s'est engagée à continuer d'augmenter son assistance humanitaire, répondant sous 48 heures aux pays qui demandent son assistance et investissant 96 millions de dollars dans des activités de préparation aux urgences et de réduction des risques. En outre, le pays est le troisième contributeur à l'effort humanitaire en Libye, avec plus de 40 millions de dollars, et le cinquième plus important donateur bilatéral aux solutions apportées à la crise dans la corne de l'Afrique, avec 128 millions de dollars.

M. PEDRO NÚÑEZ MOSQUERA (Cuba) a souligné que l'assistance humanitaire devait obligatoirement respecter les principes du consentement de l'État. Cuba a une grande expérience des catastrophes naturelles et d'atténuation des pertes humaines et matérielles, a-t-il assuré, notamment grâce à un système efficace de défense civile et un renforcement constant des normes législatives et institutionnelles de réduction des risques, et des capacités locales en matière d'évaluation et de surveillance.

Le pays a mené des études de vulnérabilité aux catastrophes naturelles, y compris à la sécheresse et aux inondations. Toutefois, malgré tous ces efforts, l'île a été touchée par des événements météorologiques de grande intensité, qui ont causé de graves dommages à l'économie cubaine.

Le représentant a donc insisté sur la responsabilité du système des Nations Unies envers les pays en développement afin de leur permettre d'améliorer leurs capacités de réponse aux catastrophes naturelles. La voie la plus directe en la matière serait que les pays développés tiennent leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD), a-t-il estimé, appelant aussi à garantir l'accès aux nouvelles technologies et aux connaissances scientifiques nécessaires.

Cuba continuera à appuyer la solidarité mondiale envers les pays touchés par des catastrophes naturelles, notamment par le biais de son Contingent international de médecins spécialisés dans les situations d'urgence et les épidémies, capables de monter des hôpitaux de campagne.

M. JUN YAMAZAKI (Japon) a indiqué que l'année avait été particulièrement éprouvante, notamment après le tremblement de terre qui a frappé le Japon en mars et coûté la vie à près de 20 000 personnes. Le représentant a saisi cette opportunité pour exprimer sa gratitude aux États Membres, au personnel humanitaire ainsi qu'aux Nations Unies qui ont apporté leur assistance au Japon. Cette année a également été marquée par un certain nombre de crises humanitaires, a-t-il ajouté, expliquant que son pays avait répondu aux besoins d'urgence en Libye, au Pakistan, dans la corne de l'Afrique, en Thaïlande ou en Turquie.

Le droit international humanitaire et les principes humanitaires doivent être respectés, a voulu le représentant. Le Japon, a-t-il ajouté, souhaite participer activement aux discussions sur le renforcement de la protection juridique des victimes des conflits armés. Le représentant a mis l'accent sur l'importance de disposer d'une direction expérimentée pour renforcer la coordination et se doter d'un personnel compétent. Il a également rappelé la nécessité d'assurer une transition sans heurt entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Il est essentiel d'engager la population locale et de renforcer ses capacités, a-t-il ajouté. Une meilleure préparation permet de sauver des vies, a

poursuivi le représentant, insistant sur la nécessité de tirer les leçons du passé. Il s'est félicité de l'implication récente des bailleurs de fonds traditionnels et des nouveaux bailleurs de fonds dans la coordination humanitaire.

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a estimé qu'en dépit de la solidarité et de la réponse rapide de la communauté internationale pour faire face aux catastrophes, des efforts, des ressources et une coopération internationale supplémentaires étaient nécessaires. La faiblesse des capacités de certains pays touchés ces dernières années a rappelé l'importance de bâtir et de renforcer les capacités nationales, ce qui exige des ressources adéquates et une assistance directe.

Les Émirats contribuent de leur côté de manière diverse, à la fois à travers un soutien bilatéral aux organismes du système des Nations Unies, et dans le cadre d'initiatives mondiales et de projets de développement. Pour la période 2010-2011, le montant de l'aide a été de 2 milliards de dollars, a-t-il indiqué, sous la forme de dons ou de prêts. Outre l'aide fournie par le Gouvernement, les Émirats contribuent à des projets dans 100 pays dans le monde à travers des ONG et des fondations, a-t-il détaillé.

Le représentant a ensuite insisté sur les souffrances continues du peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, soumise au blocus israélien depuis quatre ans. Il a donc exigé d'Israël qu'elle lève immédiatement tous les points de passage afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, et qu'elle reprenne les négociations, conformément aux résolutions pertinentes et à l'Initiative de paix arabe. Les Émirats sont l'un des principaux contributeurs à l'assistance humanitaire au peuple palestinien et aux projets de développement, ainsi qu'au budget de l'Autorité palestinienne, avec une contribution de 98,6 millions de dollars en 2010, a indiqué M. Al-Jarman.

M. VUSI MADONSELA (Afrique du Sud) a appelé la communauté des donateurs à continuer de soutenir le Fonds d'intervention d'urgence afin de garantir une réponse rapide et prévisible aux urgences humanitaires. L'augmentation des catastrophes naturelles ces dernières années, en matière de fréquence, de complexité et de gravité, a entravé les progrès de développement des pays les plus pauvres, a-t-il remarqué, touchant le plus durement les groupes vulnérables, les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Aucun pays ne pourrait répondre à ces catastrophes tout seul, et des efforts coordonnés de la communauté internationale sont donc nécessaires, a-t-il rappelé, ce qui réclame des financements adéquats et prévisibles, et le respect strict des principes humanitaires de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance de l'assistance humanitaire. Le représentant a, en outre, exhorté la communauté internationale à soutenir les pays en développement afin de renforcer leurs capacités en matière de réduction des risques et de préparation aux catastrophes. Dans cette perspective, il a estimé que le Cadre d'action de Hyogo demeurerait essentiel, tout comme le transfert des technologies et de l'expertise nécessaire.

M. THOMAS GUERBER (Suisse) s'est déclaré préoccupé par le fait que l'accès rapide et sans entraves aux populations touchées par une urgence humanitaire ne soit, dans de nombreux cas, toujours pas assuré, compte tenu des obstacles bureaucratiques mais aussi d'actes ouvertement hostiles. Promouvoir un accès humanitaire rapide est plus que jamais une priorité absolue pour que le personnel humanitaire puisse accomplir sa mission, a-t-il souligné, appelant aussi à faire un effort tout particulier dans la préparation aux urgences environnementales et à la réduction des risques de catastrophes. À cet égard, il a déploré un financement très souvent *ad hoc* et inconsistant.

Il convient de ne plus réagir aux catastrophes mais de les anticiper, a-t-il expliqué, indiquant qu'une récente étude interne suisse démontrait que les investissements dans la réduction des risques de catastrophes étaient 4 à 7 fois inférieurs aux coûts qu'impliquent une réponse *a posteriori*. Il faut en outre impérativement aligner les efforts dans l'urgence à la reconstruction à court terme et au développement à long terme afin d'assurer une transition logique d'une phase à l'autre d'une crise. Enfin, le représentant a plaidé pour le renforcement des mécanismes de coordination humanitaire et du leadership humanitaire dans les urgences. Une plus grande implication des structures nationales et locales dans la gestion des clusters et dans la définition des responsabilités est notamment nécessaire, a-t-il souligné.

M. SERGIO RODRIGUES DOS SANTOS (Brésil) a appelé les organisations internationales de l'assistance humanitaire à améliorer leur coordination, afin d'éviter lacunes et doublons, et les

donateurs à intensifier leurs efforts pour garantir le financement adéquat des efforts nationaux de préparation aux catastrophes, malgré la crise économique et financière actuelle. Le Brésil, en tant que pays en développement, a rempli son rôle, à la fois en termes de ressources financières et d'assistance directe.

De leur côté, les Nations Unies devraient inclure des mesures de relèvement précoce dès le lancement d'activités humanitaires, a estimé le représentant, soulignant le rôle de l'éducation dans la coopération, en tant qu'outil puissant de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles. Notre coopération humanitaire avec Haïti en est l'exemple, a-t-il dit, expliquant que le Brésil y combine des activités de soutien urgent à des activités de relance de l'économie et de création d'emplois.

Plusieurs situations d'urgence, y compris en raison de conflits armés, continuent d'être la principale cause de souffrances, de déplacements de population et de morts, a souligné M. Dos Santos. C'est pourquoi il a rappelé la nécessité de garantir un accès rapide aux populations touchées et enjoint les États Membres à respecter leurs obligations, conformément au droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme. Enfin, il a plaidé pour un renforcement des partenariats entre les États et les acteurs humanitaires afin d'améliorer l'appropriation des processus d'assistance par les populations, et par là-même, l'efficacité de l'assistance humanitaire des Nations Unies.

M. WANG MIN (Chine) a constaté que les crises économique, alimentaire et énergétique ainsi que les changements climatiques, sans compter la situation qui prévaut actuellement dans la corne de l'Afrique avaient mis la coordination humanitaire internationale à rude épreuve. Il a souligné la nécessité de respecter les principes de base établis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, un document incontournable qui établit les principes à respecter dans le cadre des efforts humanitaires de l'ONU. Il faut également montrer le même respect aux lois nationales ainsi qu'aux coutumes et traditions locales, a-t-il ajouté.

M. Wang a appelé la communauté internationale à faire du renforcement des capacités des pays touchés le point focal des efforts d'aide humanitaire en mettant l'accent sur, d'une part, les capacités de prévention, de préparation et de réaction et de l'autre, le redressement à court terme et le développement à long terme. Le représentant a également estimé qu'une amélioration des mécanismes du système humanitaire de l'ONU s'imposait. L'accent doit être mis sur le renforcement de la coordination et de la confiance mutuelle, ainsi que sur l'amélioration de la planification, de l'efficacité de l'aide et de l'allocation des ressources, a-t-il ajouté. M. Wang a aussi souhaité une amélioration des mécanismes de gestion du Fonds central pour les interventions d'urgence afin de le rendre plus efficace et plus transparent.

M. DIMITRY I. MAKSIMYCHEV (Fédération de Russie) a indiqué que les récentes catastrophes naturelles, les accidents technologiques et les conflits armés ont confirmé la pertinence de l'assistance humanitaire de l'ONU. Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination de l'aide humanitaire, particulièrement aux niveaux local et national. Dans ce contexte, la Fédération de Russie appuie les activités du système des Nations Unies visant à développer les mécanismes nationaux et les outils dans le domaine de la réduction des risques. En 2008, un centre national pour la gestion des crises a été établi en Fédération de Russie, a expliqué M. Maksimychev, plaidant pour la connexion de ces centres au niveau mondial. L'objectif d'un tel réseau est de partager des informations sur les risques et les catastrophes naturelles afin d'en atténuer les conséquences.

Le représentant a également indiqué que son pays attachait une importance particulière à la protection et à la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies. Parlant du recours de plus en plus fréquent aux ressources militaires, il a souligné que l'assistance humanitaire suppose des activités strictement civiles. Il est important, a-t-il insisté, de préserver la nature civile des réponses humanitaires et d'utiliser les moyens militaires en dernier ressort. Les mandats et les fonctions des contingents militaires impliqués doivent être en conformité avec les principes de l'action humanitaire, a plaidé M. Maksimychev.

Le représentant a mis l'accent sur la procédure d'appel global des Nations Unies, comme l'un des mécanismes clefs de la mobilisation des contributions volontaires. Ainsi, il a indiqué qu'entre 2010 et 2011, la Fédération de Russie a apporté son aide à 16 pays pour un montant de 100 millions de dollars et a donné un million de dollars au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour venir en aide aux pays touchés de la corne de l'Afrique.

Mme SHULI YONA DAVIDOVICH (Israël) a affirmé que l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe était essentiel, et que la coordination était un facteur clef aux niveaux local, national et international. Elle a passé en revue les efforts humanitaires déployés par Israël à Christchurch, en Nouvelle-Zélande ainsi que dans la corne de l'Afrique, pour expliquer que MASHAV, l'agence israélienne de coopération au développement organisait des cours sur la médecine d'urgence et des catastrophes dans le monde entier.

Mme Davidovich a poursuivi en insistant sur la nécessité de coordonner la fourniture de l'aide humanitaire par des canaux légitimes et reconnus. L'exploitation de l'aide humanitaire par certains acteurs non étatiques qui en font un outil de conflit et de terrorisme demeure un défi, a-t-elle averti. La représentante a par ailleurs dénoncé les « attaques cyniques » formulées contre Israël par une délégation.

M. GUILLERMO RISHCHYSNKI (Canada) a souligné que dans un environnement humanitaire de plus en plus complexe, le leadership stratégique était plus essentiel que jamais. Outre le rôle crucial du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), il a appelé tous les acteurs humanitaires, organismes onusiens ou non onusiens, à une collaboration étroite et à un meilleur partage de l'information. Il a, à cet égard, salué l'initiative du Comité permanent interorganisations. Toutefois, il a estimé que d'autres efforts devaient être déployés pour renforcer le système de coordination par groupe sectoriel (cluster), notamment en collaborant plus étroitement avec les mécanismes de coordination locaux et nationaux, afin d'éviter des redondances.

Une meilleure collaboration entre les institutions des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires, y compris les gouvernements hôtes, le secteur privé, les diasporas, les milieux scientifiques et les groupes religieux, s'avère également fondamentale pour améliorer l'efficacité organisationnelle et la capacité de la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires, a poursuivi le représentant. L'efficacité de la coordination humanitaire est tributaire de celle des personnes chargées d'exercer ce rôle de coordination, a-t-il enfin expliqué, soulignant la nécessité pour les coordonnateurs résidents et humanitaires d'avoir accès à la formation et aux outils dont ils ont besoin pour pouvoir jouer un rôle d'initiative face aux enjeux humanitaires.

M. JIM MCLAY (Nouvelle-Zélande) a estimé que les crises de 2011, notamment celles liées à l'insécurité alimentaire, avaient montré comment des réformes du système humanitaire pouvaient amener des réponses mieux coordonnées entre les acteurs humanitaires, ceux du développement et les gouvernements nationaux. Il a toutefois déploré l'érosion du respect pour les principes du droit international humanitaire, dénonçant l'expulsion et la prise pour cible du personnel humanitaire comme en témoignent les attaques, les harcèlements, les intimidations, les meurtres et les enlèvements.

Le représentant a en outre salué les efforts faits de coordination illustrés par les groupes sectoriels, mais a appelé la communauté internationale à faire davantage d'efforts et de manière urgente, dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, il a rappelé l'extrême vulnérabilité des petits États insulaires du Pacifique et d'autres régions. Il a, à son tour, plaidé pour un investissement dans les activités de relèvement précoce afin de combler les écarts entre le travail humanitaire et le développement à long terme. Compte tenu des contraintes financières actuelles, il a rappelé la nécessité d'améliorer encore la redevabilité et la performance des partenaires humanitaires, jugeant essentiel que les Nations Unies intensifient leurs efforts en matière d'évaluation, de consultation des populations touchées et d'enseignements tirés.

Mme SIRIPORN CHAIMONGKOL (Thaïlande) a indiqué que l'une des leçons importantes que son pays a tirées des dernières inondations qui l'ont frappé, les pires depuis des décennies, est la nécessité toujours réelle de partager les pratiques exemplaires et d'avoir accès à l'assistance technique. Il est également nécessaire d'avoir les infrastructures et les équipements nécessaires. La Thaïlande a toujours accordé une grande importance aux mécanismes d'alerte rapide et à l'amélioration de la résilience. Elle s'est ainsi employée à renforcer les capacités des communautés locales et à leur fournir l'assistance technique nécessaire.

La Thaïlande a pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo comme en attestent la création d'un Centre national d'alerte rapide et l'adoption du Plan stratégique sur la réduction des risques 2010-2014. Le pays a aussi travaillé pour renforcer les efforts collectifs dans la mobilisation des ressources, en visant tous les secteurs de la société. La représentante a aussi évoqué les efforts faits par son pays au niveau régional, dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et au niveau international.

M. JEFFREY DeLAURENTIS (États-Unis) a noté que la sécheresse dans la corne de l'Afrique et la complexité de la crise que connaît la Somalie, entre autres, étaient d'importants défis à relever pour le système humanitaire de l'ONU. Aucun pays pris individuellement n'a les moyens de répondre à lui seul à de tels défis, a-t-il observé. Le représentant a regretté les difficultés rencontrées pour fournir une aide aux victimes du fait des restrictions imposées par certaines parties, et a plus particulièrement condamné le blocus « innommable » imposé par les milices Al-Chebaab aux activités humanitaires en Somalie. Le représentant a appelé à l'intégration d'une approche sexospécifique à toutes les étapes des secours. Il a également qualifié d'essentiel l'investissement dans la préparation aux catastrophes.

Il a d'ailleurs exhorté les acteurs du développement à s'engager de manière plus robuste dans les programmes de réduction des risques des catastrophes et a fait observer que le rythme croissant de l'urbanisation accentuait la vulnérabilité d'un plus grand nombre de personnes. La communauté humanitaire doit se pencher sur cette situation, a-t-il dit avant de conclure en déplorant les attaques menées contre le personnel et les infrastructures de l'ONU.

M. SAÚL WEISLEDER (Costa Rica) a souligné que l'Amérique centrale n'avait pas échappé aux catastrophes naturelles cette année, et a remercié l'Assemblée générale pour le large appui donné le 11 novembre dernier à la résolution sur l'une des plus graves situations d'urgence que la région ait connue après les inondations record du mois d'octobre. Le passage de l'ouragan Tomas l'an dernier, suivi de la tempête tropicale 12-E, a semé destruction, déplacements de populations et pertes matérielles. L'ampleur de la catastrophe, a-t-il expliqué, va au-delà de la capacité économique et sociale des pays qui sont conscients de leurs responsabilités nationales et régionales. Il a donc demandé l'appui indispensable et urgent de la communauté internationale et plaidé plus largement pour une coopération à tous les niveaux en matière de réduction des risques.

Le représentant a aussi insisté sur les défis importants auxquels le monde humanitaire dans son ensemble doit faire face. Il a appelé à un respect plus strict des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et a souligné qu'il était aussi indispensable de garantir l'accès sans entrave aux populations vulnérables. Enfin, il a rappelé la nécessité de maintenir le caractère civil de l'assistance humanitaire.

M. SULJUK MUSTANSAR TARAR (Pakistan) a observé que l'augmentation du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles exacerbées par les changements climatiques était un défi de taille, rappelant notamment que le Pakistan avait été victime d'importantes inondations lors de la dernière saison des moussons. Il a estimé qu'il incombait en premier lieu à l'État concerné d'initier, d'identifier, de coordonner et de fournir l'aide humanitaire. Une amélioration du mécanisme de coordination d'OCHA est essentielle, et il importe en outre d'acheter davantage de choses sur place et de recourir à l'expertise locale pour économiser de l'argent.

Le représentant a en effet engagé l'ONU à faire en sorte que l'argent soit dépensé de la manière la plus efficace possible. Il faut, a-t-il ajouté, mettre l'accent sur le rétablissement des moyens de subsistance en veillant à une meilleure intégration du développement dans les efforts de redressement. M. Tarar a par ailleurs estimé qu'il fallait cesser d'opposer les situations d'urgence complexes aux catastrophes naturelles. L'aide humanitaire, a-t-il souligné, doit être débarrassée des subtilités et opportunistes politiques.

Droit de réponse

Le représentant de la République arabe syrienne a déploré le fait que son homologue du Canada ait cité son pays en parlant du renforcement de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence. Il a ironisé sur l'intérêt porté à son pays et a refusé catégoriquement toute ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie. Il a estimé que les déclarations fallacieuses du Canada sont inspirées d'une politique du deux poids, deux mesures. Il a rappelé que le Canada avait voté contre la résolution sur le Golan syrien occupé et d'autres résolutions, « malgré tout l'intérêt qu'il semble porter aux situations d'urgence humanitaire ».

* * * * *